

## Compte rendu de la séance du 05 octobre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Agnès LEOTY

### Ordre du jour:

- DOSSIER FIC
- CREATION D'UN RESAU EP LOTISSEMENT "LA GENOUILLAGE"
- VALIDATION DEVIS DIVERS TRAVAUX
- TOITURE BATIMENT COMMUNAL LA BATAILLE
- QUESTIONS DIVERSES

### Délibérations du conseil:

#### TRAVAUX ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2021 - VILLAGE DE CRESTE CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX USEES ET REHABILITATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT ( DE 2020 080)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi par le bureau AUVERGNE ETUDES et exposé par Monsieur le Maire, décide de poursuivre l'opération. Le montant du projet s'élevant dans sa globalité à 186 600,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre les dossiers au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

AUVERGNE ETUDES PROPOSITION MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE  
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2021 ( DE 2020 081)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Maîtrise d'œuvre définissant la mission du Cabinet Auvergne Etudes pour :

- les Travaux d'Assainissement programme 2021 pour un montant total de 7 000,00 € HT  
soit 8 400,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la mission de Maîtrise d'œuvre pour les Travaux d'Assainissement programme 2021 pour un montant total de 7000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VALIDATION COMMISSION APPEL OFFRE -MARCHE LOTISSEMENT  
D'ENTREPRISES "LA GENOUILLADE" MARCHE COMPLEMENTAIRE (  
DE 2020 082)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du résultat de la Commission d'ouverture des plis pour le marché complémentaire concernant le marché Lotissement "La Genouillade" – Travaux consistant à la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales longeant le lotissement d'entreprises pour le raccordement du fossé périphérique de ce dit lotissement aux réseaux pluviales longeant la RD N°978, qui s'est tenue en mairie le lundi 05 Octobre 2020.

- 3 plis sont parvenus dans les délais
- 3 plis ont été ouverts

Après examen des offres, et sur proposition de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ROUX pour un montant de 27 917.00 € HT soit 33 500.40 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- o Retient l'offre de l'entreprise ROUX pour un montant de 27 917.00 € HT soit 33 500.40 € TTC
- o Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette offre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VALIDATION DU DEVIS ENTREPRISE MAFFRE NICOLAS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION TOITURE BATIMENT COMMUNAL ( DE 2020 083)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise MAFFRE Nicolas pour des travaux de réfection de la toiture sur le bâtiment communal à La Bataille.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 7 324.50€ HT soit 8 789.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de l'Entreprise MAFFRE Nicolas d'un montant de 7 324.50€ HT soit 8789.40€ TTC pour les travaux de réfection de la toiture sur le bâtiment communal à La Bataille.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VALIDATION DU DEVIS EIRL NATURE & TRAVAUX POUR DES TRAVAUX DE  
REFECTION ENCEINTE D'ABREUVOIRS A ROUSSAT ( DE 2020 084)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de EIRL Nature & Travaux pour des travaux de réfection de l'enceinte d'abreuvoirs à Roussat.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 070.90€ Net (entreprise individuelle non soumise à TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de EIRL Nature & Travaux d'un montant de 1 070.90€ pour des travaux de réfection de l'enceinte d'abreuvoirs à Roussat.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

**VALIDATION DU DEVIS ENTREPRISE CHAUVET POUR DES TRAVAUX DE REPRISE DU CANIVEAU BETON EN FACE L'EGLISE ( DE 2020 085)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour des travaux de reprise du caniveau béton en face de l'Eglise (Maison BOITARD).

1. Le devis de l'Entreprise ROUX pour un montant de 1 557.60 € TTC
2. Le devis de l'Entreprise TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE pour un montant de 1 860.00€ TTC
3. Le devis de l'Entreprise CHAUVET pour un montant de 1 968.00 € TTC

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de l'Entreprise CHAUVET pour un montant de 1 968.00€ TTC pour les travaux de reprise du caniveau béton en face de l'Eglise.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VALIDATION DU DEVIS ENTREPRISE CHAUVET POUR DES TRAVAUX DE  
REPRISE D'ESCALIERS A ST DIERY HAUT ( DE 2020\_086)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise CHAUVET pour des travaux de reprise d'escaliers à Saint-Diéry Haut.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 510.30€ HT soit 612.36€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de l'Entreprise CHAUVET d'un montant de 510.30€ HT soit 612.36€ TTC pour les travaux de reprise d'escalier à Saint-Diéry Haut.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VALIDATION DU DEVIS DE LA SOCIETE AUVERGNATE DE SIGNALISATION  
POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE MARQUAGE AU SOL  
EXISTANT ET CREATION DE PASSAGES PIETONS ( DE 2020 087)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SOCIETE AUVERGNATE DE SIGNALISATION pour des travaux de renouvellement de marquage au sol existant au Village du Cheix ainsi que la création de passages piétons où se situe les abris bus à Saint-Diéry Haut, Roussat et Cotteuges.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 860.00€ HT soit 2 232.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Valide le devis de la SOCIETE AUVERGNATE DE SIGNALISATION d'un montant de 1 860.00€ HT soit 2 232.00€ TTC pour les travaux marquage au sol existant et de création de passages piétons.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## VOTE CREDIT SUPPLEMENTAIRE -BP ASSAINISSEMENT 2020 ( DE 2020 088)

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les crédits supplémentaires au compte 61523 et 777- 042 afin de rééquilibrer les opérations d'ordre de reprise des subventions au compte de résultat qui ne sont pas équilibrées au BP Assainissement 2020.

En effet les recettes de fonctionnement prévues au compte 777- 042 s'élèvent à 27 500.00 € alors que les dépenses d'investissement prévues sur le compte 1391 - 040 s'élèvent à 27 945.00€ il y a donc lieu d'effectuer le virement suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	445.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		445.00
<b>TOTAL :</b>		<b>445.00</b>	<b>445.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>445.00</b>	<b>445.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote crédits supplémentaires comme indiquées ci-dessus.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-075 DU 08/09/20**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire, Frédéric CHASSARD**

Les Adjoints

Les Conseillers

**CREATION ET VIREMENT DE CREDIT OPERATION N°100 "DIVERS TRAVAUX" ( DE 2020 089)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer l'opération N°100 "DIVERS TRAVAUX".

Pour cela il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
RECETTES			<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 100	Installat°, matériel et outillage techni	9262.00	
2158 - 10	Autres installat°, matériel et outillage	-9262.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer l'opération N°100 " DIVERS TRAVAUX" comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020 ( DE 2020 090)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la somme 6 000€ a été inscrite au compte 6574 du budget primitif 2020 pour les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations de la commune :

• Société de Chasse de Saint-Diéry	400.00 €
• Société de Chasse de Creste	100.00 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	300.00 €
• Amicale des Anciens Combattants	400.00 €
• Association Don du sang	100.00 €
• Les Sandésidériens en Fête	750.00 €
• Association Récré Active	500.00 €
• Association 1,2,3 Soleil	400.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire, Frédéric CHASSARD**

Les Adjoints

Les Conseillers

## REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ELABORATION DES DOCUMENTS URBANISME ( DE 2020 091)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Loi dite "ALUR" (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoit le transfert aux communautés de communes et les communautés d'agglomération de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale).

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 1er janvier 2021.

La minorité de blocage est activée si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Par conséquent, les communautés au sein desquelles s'était exercée une minorité de blocage en 2017 deviendront de plein droit compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1er janvier 2021 sauf si les communes membres s'y opposent entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020 dans le cadre de la minorité de blocage.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la circulaire de la Préfecture du 30 septembre 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- o s'oppose à la prise de compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme par la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

**DOTATION DE DEUX ABRIS BUS PAR LE CONSEIL REGIONAL ( DE 2020 092)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional propose aux Communes la dotation de deux abris bus, précisant que l'installation est du ressort de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la dotation de deux abris bus par le Conseil Régional.

Ces deux abris bus seront implantés un à Saint-Diéry Bas l'autre au Village de Roussat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire, Frédéric CHASSARD**



Les Adjoints

Les Conseillers

## VIREMENT DE CREDIT OPERATION N°100 "DIVERS TRAVAUX" ( DE 2020 093)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'opération 100 - DIVERS TRAVAUX ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivantes :

Pour cela il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

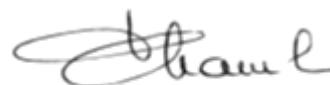
FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
TOTAL :		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres installat°, matériel et outillage	-8910.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8910.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le virement de crédits supplémentaires sur l'opération N°100 " DIVERS TRAVAUX" comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
**Maire**, Frédéric CHASSARD

Pour expédition conforme  
**Le**



Les Adjoints

Les Conseillers

## VIREMENT DE CREDIT OPERATION 100 DIVERS TRAVAUX ( DE 2020 094)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'opération 100 - DIVERS TRAVAUX ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivantes :

Pour cela il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2158 - 10	Autres installat°, matériel et outillage	-8910.00	
2315 - 100	Installat°, matériel et outillage techni	8910.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le virement de crédits supplémentaires sur l'opération N°100 " DIVERS TRAVAUX" comme indiquées ci-dessus.

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-093**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
**Maire**, Frédéric CHASSARD

Pour expédition conforme  
**Le**



Les Adjoints

Les Conseillers

**DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SECTEUR INTERCOMMUNAL  
D'ENERGIE DU MONT-DORE ( DE 2020 95)**

Vu les élections de mars 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz  
-Territoire d'Energie (SIEG63).

Conformément aux article 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner un délégué titulaire  
et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie du  
Mont-Dore.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

Dominique BOILOT, délégué titulaire  
Roland DUGAT, délégué suppléant

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 25 Mai 2020 n°2020-043.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire, Frédéric CHASSARD**

Les Adjoints

Les Conseillers